



ASSEMBLEE GENERALE DES CPE 2018

Sgen Provence-Alpes

11 janvier 2018

Chères et chers collègues,

Vos élus Sgen-Cfdt vous souhaitent une belle année 2018.

Comme chaque année, le Sgen-CFDT organise pour les CPE de l'académie Aix-Marseille un stage de formation syndicale. Cette journée est prise dans le cadre d'un congé de formation syndicale, auquel tout personnel a droit (titulaire, stagiaire, auxiliaire et contractuel). Vous trouverez en deuxième page le document type à compléter et à déposer à votre chef d'établissement **avant le 22 février**.

**Cette session 2018 se déroulera le jeudi 22 mars 2018 de 9h à 16h
au lycée Georges DUBY, 200 rue G.DUBY 13080 Luynes**

Animée par les élus CAPA et Mehdi El Herech, Conseiller fédéral en charge du dossier CPE, cette journée sera l'occasion de nous rencontrer, d'échanger nos idées, et de faire le point sur les thèmes suivants :

- **L'actualité des CPE**
- **PPCR : Les outils pour préparer son rendez-vous de carrière**
- **Les outils en ligne du Sgen-CFDT**
- **Les élections professionnelles 2018**
- **Cas pratiques / Questions diverses**

Gilles Graber Secrétaire académique du SGEN-CFDT échangera également avec nous : infos et débats sur des questions d'actualité qui nous tiennent à cœur, ainsi que les valeurs auxquelles nous adhérons.

Vos élus à votre écoute :

Christophe Ferrand - Collège G.Brassens - Marignane

Catherine Brive - Lycée Val de Durance - Pertuis

Jérémie Feuillet - Lycée G.Duby - Luynes

Claudine Mattei - Collège M.Pagnol - Pertuis



06 72 18 51 04



elusgenprovencealpes@gmail.com



ADHÉREZ EN LIGNE

Je confirme ma
présence

sgen +



DEMANDE D'AUTORISATION D'ABSENCE POUR FORMATION SYNDICALE

NOM : Prénom :

Grade et fonction :

Etablissement :

(Nom et fonction du Chef d'Etablissement ou de Service)(1)

Conformément aux dispositions de la loi N°84/16 du 11/01/1984 (article 34, alinéa 7 portant statut général des fonctionnaires (2) ou la loi N° 82/997 du 23/11/82 (3), définissant l'attribution des congés pour formation syndicale avec maintien intégral du salaire, j'ai l'honneur de solliciter un congé :

Le Jeudi 22 mars 2018,

pour participer à un stage de formation syndicale.

Ce stage se déroulera à :

Lycée Georges DUBY, Luynes Bouches du Rhône

Il est organisé sous l'égide l'Institut confédéral d'études et de formation syndicale de la CFDT , organisme agréé figurant sur la liste des Centres dont les stages ou sessions ouvrent droit aux congés pour la formation syndicale (arrêté du 2 février 1995 publié au Journal Officiel du 10 février 1995).

A.....

le.....

Signature

- (1) La demande doit être adressée par la voie hiérarchique un mois à l'avance.
- (2) Pour les titulaires
- (3) Pour les non titulaires